



SALLE POLYVALENTE CONSIGNES

②

(2 exemplaires : Mairie et Organisateur)

Tél. : 05 45 71 25 18 • Fax : 05 45 71 73 93
E-mail : mairie@suaux.fr • Site : www.suaux.fr

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- 1° - L'effectif maximum de la grande salle est limité à 200 personnes et celle de la petite à 30 personnes.
- 2° - Afin de permettre l'accès aux secours, il est impératif de laisser libre de tout stationnement les voies d'accès à la salle polyvalente.
- 3° - En toutes circonstances, les dégagements et sorties de secours devront être laissés libres de tout obstacle afin de permettre l'évacuation du public en cas de sinistre.
- 4° - Lorsque la salle comporte des tables et des sièges, ceux-ci doivent être disposés de manière à aménager des chemins de circulation libres en toutes circonstances et d'une largeur au moins égale à celle de la plus grande sortie (soit 1,60 mètres).
- 5° - Il est interdit de fumer dans la salle.
- 6° - Concernant la décoration, seules les décorations de catégorie M1 sont autorisées. Aucune d'entre elles ne devront être fixées aux murs mais attachées aux fils tendus par nos soins. Il sera demandé de payer les réparations occasionnées si ces recommandations ne sont pas respectées.
- 7° - Les portes coupe-feu de la cuisine devront être maintenues fermées en permanence.
- 8° - Les rideaux situés devant les portes ou issues de secours devront obligatoirement rester ouverts.
- 9° - Un plan de la salle comportant les emplacements des moyens de secours (dégagements, issues de secours, extincteurs...) est affiché sur le panneau d'affichage dans la petite salle. L'organisateur est tenu de prendre connaissance de ce plan avant l'utilisation de la salle.
- 10° - En cas de non-respect de ces consignes par certains participants, l'organisateur est tenu de les faire respecter ou, à défaut, d'en prévenir sans délai le Maire (au 06.82.07.47.25) qui prendra toutes mesures qui s'imposent pour les faire respecter.

CONSIGNES D'UTILISATION

- 1° - N'apporter aucune modification aux installations existantes, et en particulier à ne modifier en aucun cas l'estrade.
- 2° - Ne pas traîner les chaises sur le parquet, un diable étant à votre disposition pour vous aider à les transporter.
- 3° - Dégager la commune de SUAUX de toute responsabilité pour les incidents ou accidents ayant un rapport avec la réunion.
- 4° - **Avoir souscrit une assurance couvrant votre responsabilité civile.**
- 5° - Éviter que les éléments de la réunion ne troublent l'ordre public (tapage nocturne, dégradations).
- 6° - **Procéder avec le responsable communal à un constat de l'état des lieux des locaux et du matériel, avant et après la manifestation.**
- 7° - En cas de détérioration, remettre en état les locaux ou le matériel endommagé.
- 8° - Remettre à la Mairie de SUAUX un chèque d'un montant correspondant au tarif de location de la salle, des équipements supplémentaires loués (vaisselle, chauffage) et des manquants ou à réparer.

Je, soussigné(e) M. Mme Melle _____,
organisateur _____,
certifie avoir pris connaissance des consignes de sécurité et d'utilisation de la salle polyvalente qui figurent ci-dessus et m'engage à les respecter et les faire respecter par tous les participants.

Le Maire,
O. PÉRINET

L'organisateur,
Fait le, __ / __ / 20__